

**IBRAHIMA SANOH**

Stratégies et Méthodes de management des déchets pour la ville de  
Conakry

---

« Conakry, ville propre », c'est possible !

**Confrontée à des ordures d'une grande quantité, Conakry n'a jamais autant perdu son charme de jadis. A cette heure où les autorités tentent désespérément un grand pugilat contre les ordures et pour la propriété, ce papier ambitionne d'aider les pouvoirs publics à réussir leurs différentes ambitions de salubrité pour Conakry.**

## Sommaire

Avertissement.....	4
Introduction.....	5
I- Les sources de déchets urbains .....	6
II- Le volume des ordures produites dans la ville de Conakry .....	7
III- Les méthodes innovantes de collecte des ordures .....	8
IV- Le transport des ordures publiques.....	14
4-1) Le bon choix des engins de transport .....	14
4-2) Les systèmes de transfert d'ordures.....	15
V-Le système de tri .....	16
VI-Le traitement des ordures .....	17
VII-Les réformes à mener.....	20
7-1) De la législation.....	20
7-2) La privatisation .....	21
7-3) De la fiscalité .....	23
7-4) De l'éducation écologique.....	24
Conclusion .....	26
Bibliographie .....	27



## Avertissement

Mon dessein à travers ce papier n'est pas d'exhiber une érudition que je n'aie pas. Ce n'est pas non plus d'imposer une opinion et d'en faire autorité, mais de pousser à la réflexion profonde, de susciter chez les décideurs publics une introspection et de leur permettre de comprendre la complexité d'un problème banalisé auquel on veut prescrire des remèdes à coup de décret. Je veux aussi appeler la communauté académique à sortir de l'inertie et de l'hibernation intellectuelle. Je veux donc qu'elle critique ce que je propose, en le faisant elle attaquera les choix pusillanimes et les décisions non averties de nos décideurs qui s'inscrivent, depuis toujours, dans le très court terme. Je sais aussi que la communauté académique guinéenne est embastillée, qu'elle n'ose pas s'exprimer car craint des représailles. Elle est muselée ou a choisi à dessein l'autocensure ? La liberté académique existe-t-elle en Guinée ? Si oui, les universitaires osent-ils l'exercer ? Autrement, de quoi ont-ils peur ?

Finies ces précisions, je veux clarifier certaines choses. En parlant de déchets, je veux parler de ceux solides en premier lieu.

## Introduction

La gestion des déchets et ordures est sans nul doute l'un des services les plus coûteux aux municipalités, communes et gouvernorats. Elle a fait, ces dernières années, le cheval de bataille des successifs gouverneurs de Conakry. Ils savaient qu'ils étaient de la responsabilité de leur gouvernorat, abritant de la ville la capitale, de veiller à la propreté de la ville et au bien-être de ses habitants dont le nombre ne cesse de croître au fil des ans. Des campagnes de sensibilisation n'ont jamais cessé, des mobilisations de ressources et moyens, et aussi quelques actions éparses dont les résultats ont permis, pendant un certain temps, à la ville de Conakry d'être relativement propre.

Le service de gestion des déchets publics, dans la ville de Conakry, et d'ailleurs en Guinée, souffre de nombre de problèmes : sous-investissement, faible participation des populations à la salubrité du fait d'un incivisme écologique qui ne dit pas son nom, l'absence de stratégie nationale de gestion des ordures et la faiblesse du cadre réglementaire. Par conséquent, le service de gestion des ordures est donc de piètre qualité.

La gestion des ordures dans la ville de Conakry est aujourd'hui caractérisée par une inefficacité. Pourtant le secteur pourrait être utilisé comme l'une des solutions au problème de chômage qui frappe de plein fouet nos populations, les jeunes notamment. La gestion des ordures pourrait créer des milliers d'emplois à la fois pour les moins instruits et les plus instruits. Il serait donc d'une grave erreur que de sous-estimer son potentiel et de laisser ce secteur pour compte.

Dans ce travail, il sera démontré qu'il est possible de rendre à Conakry sa propreté de jadis, qu'il est possible de généraliser aux autres communes et régions de la Guinée ces stratégies de gestion des déchets publics. Une approche innovante, inspirée de l'économie comportementale sera donc suggérée. Le dessein est d'aider les décideurs publics à améliorer l'efficacité de leurs politiques.

## **I- Les sources de déchets urbains**

La compréhension des sources de déchets publics est un prélude à l'élaboration d'une stratégie globale et inclusive de gestion des déchets.

Les sources des déchets urbains sont nombreuses et différentes. Nous citerons, selon leur importance, celles-ci-après :

### **1) Les ménages**

Les 2/3 des déchets produits dans la ville de Conakry proviennent des ménages. Ces déchets très hétérogènes de par leur composition comprennent : des plastiques, des caoutchoucs, des verres, des bouteilles, des papiers, des métaux, bois etc.

### **2) Les marchés publics**

Les marchés publics produisent aussi des ordures trop grandes en quantité. En parlant de marché, nous voulons citer les lieux où se rencontrent plusieurs acteurs ; acheteurs, vendeurs, pour des fins de transactions. Le marché de Madina , de Matoto , de Kénien , etc., en sont quelques espaces publics où se produisent chaque jour des dizaines de tonnes d'ordures .

### **3) Les organismes publics**

Dans nos écoles, les hôpitaux, les tribunaux de justice, etc., se produisent des ordures : de la paperasse pour quelques-uns, des plastiques, aiguilles, sérums, ect., pour d'autres . Certaines de ces ordures sont dangereuses et d'autres ne le sont pas.

### **4) Les rues**

Etant donné que le nombre des occupants de l'économie informelle ne cesse d'augmenter et que le long de nos routes s'exercent des commerçants ambulants, il n'est donc pas une erreur de croire que des déchets solides se produisent le long de ces routes et dans nos rues. Etant donné le manque criard de poubelles publiques, le niveau faible du civisme dans notre société, la faible importance que les citoyens accordent aux biens collectifs ; les sachets des eaux consommées, les papiers après usages, les eaux usées, les ordures ménagères se retrouvent dans nos rues. Avec la pluie, ces ordures bondent les canaux d'évacuation, obstruent leur conduite et finissent dans les rues.

## **5) Les industries**

Les usines, sans nul doute, produisent des débris et déchets divers. Bien souvent, ceux-là sont d'une grande toxicité. En tenant compte de la nature, les différentes ordures produites par les usines peuvent être classées en : plastiques, rebus de métaux, huiles de moteurs, caoutchouc, papiers.

## **6) Débris de construction et démolition**

Les constructions et démolitions produisent assez de débris. La nature de ces débris est bien souvent variée : les briques, des bois, des morceaux de tôles, de pointes, des pierres.

## **II- Le volume des ordures produites dans la ville de Conakry**

Il est difficile de dire combien d'ordures sont produites chaque jour par les différentes sources susmentionnées dans la ville Conakry. Pour des raisons ci-dessous, les ordures produites chaque jour ne sont pas avec exactitude celles-là présentées lors des différentes collectes :

- certains déchets se décomposent,
- certains déchets sont triés par des particuliers,
- d'aucuns servent de nourriture pour des animaux,
- d'autres sont incinérés par des familles et particuliers,

Nonobstant ces difficultés statistiques, 2000 tonnes d'ordures seraient produites chaque jour dans la ville de Conakry. Telle est la statistique donnée par différentes autorités, souvent ressassée par les médias.

### **III- Les méthodes innovantes de collecte des ordures**

La collecte des ordures doit être conçue et effectuée de manière intégrée et holistique. Cela veut dire que toutes les étapes doivent être prises en compte. Dans la gestion de la collecte des ordures, étape préliminaire de la chaîne de gestion des ordures, nombre de paramètres sont à prendre en compte tel que la fréquence de collecte des ordures. Si la fréquence de collecte des ordures n'est pas précisée, il serait vain de prétendre réussir dans la phase de collecte des ordures.

#### **A) La fréquence de collecte des ordures**

La fréquence de gestion des ordures est le nombre de fois par semaine ou par mois que les ordures sont collectées. C'est un paramètre fondamental à tenir compte dans n'importe quel système de collecte des ordures et déchets publics.

Dans les cas comme les nôtres, les opérations de collecte d'ordures doivent se tenir quotidiennement et sans répit. La gestion des ordures est celle d'un flux et non d'un stock. Untel volume d'ordures à l'instant  $t_0$  ne serait plus le même à un instant ultérieur. Il aurait, le volume, augmenté ou même se serait multiplié. Pour maintenir un niveau de salubrité publique acceptable, il serait commode que la fréquence de collecte soit grande non pas pour obtenir « zéro déchet » mais pour réduire le plus que possible son volume.

A Conakry, les embouteillages, congestions sont nombreuses ; les camions de transport des ordures peuvent aussi l'entretenir. Il serait donc judicieux que les opérations de collecte des ordures aient lieu matin et soir. Les opérations de collectes peuvent se faire les matinées, afin de maintenir pendant le jour les espaces publics propres, les après-midi afin que les véhicules de transport des ordures viennent les ramasser la nuit pour les décharges publiques.

Les raisons justifiant le choix des collectes nocturnes sont nombreuses :

- les nuits, les routes sont quasi-vides à certaines heures et les embouteillages réduits,
- les nuits, les ménages, certains d'eux, pré-collectent leurs ordures,
- les nuits, les marchés publics qui produisent assez d'ordures sont vides,

- les opérations de collecte d'ordures sont souvent mal vues et déplaisantes, ce qui fait que nombre de travailleurs n'aimeraient pas les exercer au vu et su de tous, mais dans l'anonymat.

A ces avantages susmentionnés, on pourrait opposer des inconvénients aux opérations de collectes nocturnes d'ordures. Ces arguments seraient que les opérations de collectes d'ordures sont difficiles et même dangereuses surtout quand celles-là ont lieu dans les lieux en manque d'éclairage. Les nuits, les risques d'accident sont très élevés si les routes à pratiquer pour les collectes sont étroites, de mauvais état. Par ailleurs, les nuits, les contrôles et supervision des travaux de nettoyage et de collecte sont difficiles.

### **B) Les points de collecte**

Ce que nous appelons point de collecte d'ordures, est l'endroit où les déchets passent du contrôle de leurs producteurs (ménages, marchés publics, usines etc.) pour le contrôle des ramasseurs et collectionneurs.

Les producteurs d'ordure ont la responsabilité, dans certains cas, de ramener les ordures au point de collection. Ces points de collecte peuvent être des conteneurs, poubelles publiques installés aux coins des rues, dans lesquels les ménages y seront conviés à mettre leurs ordures. Ces conteneurs, poubelles publiques, une fois installés ne doivent pas régulièrement changés de place, afin de ne pas conditionner, en mal, le comportement des citoyens.

Les collectionneurs d'ordures, ceux-là qui les prennent des points de collection pour les décharges publiques, doivent avoir accès à ces sites. D'autres aspects, environnementaux et techniques non moins importants doivent être pris en compte dans le choix de l'emplacement de ces conteneurs ou poubelles :

-la possibilité ou non que les ordures soient éparpillées par le vent, les animaux, les enfants avant l'opération de collecte,

-la possibilité ou non que les ordures répandent des odeurs nauséabondes, suffocantes, susceptibles de causer des maladies aux populations environnantes,

-la possibilité ou non que les points de collecte n'entravent la circulation.

La question à se poser ici et maintenant est la suivante : où placez, concrètement, ces points de collecte ? La réponse à cette question tient à plusieurs variables. Nous examinerons celles-là l'une après l'autre.

### **1) Dans les rues**

Dans les rues, on y placerait des poubelles publiques. Bien sûr au coin des rues. Dans ce système, les ménages apporteraient, volontairement, leurs ordures dans des locations prédéterminées et connues d'eux.

L'avantage principal de ce système qui n'est pas étranger à la ville de Conakry est qu'il réduit considérablement le nombre de points de collectes d'ordures. Moins il y aura des points de collecte, autant le travail des collectionneurs, transporteurs serait faciliter. La thèse selon laquelle l'économie d'échelle pourrait provenir du nombre réduit de points de collectes d'ordures pourrait être utopique si et seulement si, il n'existe pas une grande volonté des populations à mettre leurs ordures dans les poubelles publiques. Et si cela advenait, la tâche de collection d'ordures pourrait être transférée aux services de nettoyage des rues lesquels coûteront plus chers.

L'emplacement dans lequel les points de collecte devraient se placer dépend du niveau de coopération qu'aimerait entretenir les communautés avec les autres parties prenantes. D'un point de vue pratique, la distance devant séparer deux conteneurs de collecte d'ordures ne doit pas séparer 200 mètres. Certaines études, menées en Amérique Latine suggèrent une distance maximale de 160 mètres. Dans les milieux surpeuplés, il serait difficile non seulement de trouver un endroit idoine pour installer le conteneur ou la poubelle publique mais aussi pour respecter cette distance. Dans un tel cas, l'idée qui consisterait à associer les communautés à la prise de décision ne serait pas la mauvaise. Bien au contraire.

Ce système fournit un service de qualité non négligeable au moindre coût. Il pourrait être apprécié des résidents des différents quartiers qui, au lieu de garder leurs ordures pourraient les déposer, gratuitement dans les points de collecte communautaire d'ordures. Il serait mauvais, si les collectionneurs d'ordures manquaient à les vider régulièrement. Dans ce cas, les ordures accumulées dans les poubelles pourraient attirer des chats, chiens errants, insectes divers, mouches et servir de terreaux pour les moustiques. Elles

pourraient dans ces circonstances dégager des odeurs nauséabondes susceptibles de causer, aux populations, diverses maladies. Pour ainsi atténuer ces odeurs, chasser les animaux, insectes, etc., qu'elles attirent, les populations pourraient les brûler. Ce qui causerait d'autres problèmes, si, les ordures contiennent des substances comme les dioxines<sup>1</sup>.

D'ailleurs, est-il important de rappeler que mettre le feu au contenu d'un conteneur offense le conteneur lui-même par le déboulement de sa couche protectrice devant lui protéger contre l'érosion. S'il est en caoutchouc, il brûlerait. C'est raison pour laquelle, il serait important que les conteneurs soient vidés de leurs contenus et, régulièrement. Si ces poubelles sont en caoutchouc (cas de la photo ci-dessous), le risque qu'elles soient volées est grand. Il conviendrait de concevoir des moyens permettant leur sécurisation.



## **2) La collecte des ordures par bloc**

Cette approche-là est l'une des plus usitées dans nombre de pays. Dans cette approche, les camions de transport d'ordures circulent selon un itinéraire bien défini et connu des populations. Ils empruntent ces itinéraires à des fréquences

---

<sup>1</sup> Les législations visant à interdire les incinérations d'ordures doivent être implémentées.

régulières. Une fois les points de collecte définis, ils s’y arrêtent. A ces lieux, des signaux émettent pour alerter les populations de leurs arrivées. En entendant ces signaux, les ménages sortent avec leurs ordures déjà préparées, pour les remettre aux collecteurs. Ils donnent leurs seaux, sacs, pleins d’ordures aux collecteurs, ceux-là les vident dans le camion et puis le leur retournent vides.

Dans ce système, pas de conteneurs ou poubelles le long des routes, seulement le timing doit être de sorte que les résidents des ménages soient présents pour remettre les déchets ménagers aux collecteurs, sinon ils finissent dans la rue.

Aujourd’hui, un système pareil à celui-là est implémenté dans la ville de Conakry. Les populations connaissent les itinéraires des camions –de la fondation Djènè Kaba-, et pour que leurs ordures soient prises par les collecteurs, elles doivent payer. En dépit du prix de service, très bas, ce système connaît des résultats mitigés. A la différence de ce système en mal de résultat probant, l’approche de collecte d’ordures par bloc, ferait en sorte que les camions transporteurs émettent des signaux, stationnent dans un lieu de collecte et fassent ce service. Gratuitement ou pas, les modalités du financement de l’enlèvement des ordures ménagères doivent être étudiées.



### 3) A la frontière des propriétés individuelles

Nous voulons dire par « A la frontière des propriétés individuelles », le long des trottoirs. Et, dans ce système l'équipe de collecte des ordures munie de poubelles roulantes, de balais, de pelles, de râdeaux ramassent toute ordures ayant été laissée dans la rue, le long des trottoirs et pouvant, si elle n'est pas ramassée, finir dans le canal d'évacuation ou dans la rue.

Le long des routes principales, il y aurait la possibilité d'installer des poubelles publiques dans lesquelles les passants, devraient jeter certaines ordures (plastiques, papiers, tissus, caoutchouc, bouteilles etc.) dont l'abandon dans les rues serviraient de sources d'insalubrité.

Il existe, cependant, un risque. Celui que ces poubelles publiques soient volées ou même détruites. Ces risques sont d'autant plus grands que le citoyen guinéen ne confère pas une grande importance à la notion du bien public et collectif, qu'il est défaillant dans la réalisation de sa part du contrat social.

Cette approche et celle de la collecte par bloc pourraient faire la paire. Le système de signaux que vont utiliser les camions transporteurs d'ordures et le nettoyage le long des trottoirs permettront d'avoir des services de gestion des collectes d'ordures d'une qualité non négligeable et au moindre coût.



Les modèles de poubelles pour la collecte des ordures le long des trottoirs

#### **4) Les collectes collectives**

Pour accroître le niveau du civisme et sensibiliser à la salubrité publique, les opérations de collectes collectives doivent se tenir les weekends, une fois ne serait-ce dans chaque mois. Elles permettront aux membres des communautés de se retrouver sous l'égide des responsables du quartier et de veiller à la propriété de leurs espaces collectifs. Ces modalités de collecte très familières à la Guinée sont baptisées de « coup de poing ».

### **IV- Le transport des ordures publiques**

#### **4-1) Le bon choix des engins de transport**

Le choix des moyens de transport des déchets publics est très important ; autant que les autres étapes de la chaîne de gestion des ordures. Il est donc important de tenir compte de certains paramètres dans la sélection des véhicules devant servir de moyens de transport des déchets.

Ces paramètres sont :

- le volume des ordures produites,
- la densité des camions,
- la composition des ordures,
- les situations liées à l'embouteillage et la congestion,
- la distance entre les points de collecte et la décharge publique,
- l'état des routes à pratiquer.

Il faut le dire, dès maintenant, qu'acheter des véhicules adaptés à ces critères est important, mais que s'ils ne sont pas entretenus, quelques mois d'activité suffiraient pour les voir à l'arrêt. Ces réalités, exigent de faire des dotations pour maintenance en vue de pallier leur obsolescence. Bien souvent, les camions et matériels de transport d'ordures achetés ou octroyés à nos communes en vue de l'enlèvement des ordures ont souffert de l'absence

d'entretien. La gestion de ces ressources tangibles a toujours été catastrophique. Cela a abâtardi les efforts des autorités.

#### **4-2) Les systèmes de transfert d'ordures**

Les exigences liées au choix des camions de collection des ordures sont différentes de celles de transport, des points de collecte aux décharges. Pour le transport des ordures vers les décharges, les camions de transport doivent être des camions plus performants et des engins très puissants. Souvent, il se peut que les embouteillages interviennent et cela n'est pas sans engendrer des coûts. Dans de tels cas les consommations des camions pourraient augmenter, les pertes en temps aussi, ainsi que les coûts d'opportunités.

Il serait donc important de pallier ces problèmes. Et vu que la décharge publique de Conakry doit être transférée à Khorira, dans la préfecture de Dubréka, il serait astucieux de créer une station de transfert. La station de transfert va donc servir de moyen d'optimisation des consommations des camions et des pertes de temps. Elle pourra servir aussi de lieu de tri sélectif des ordures afin d'en extraire les objets et matériels recyclables. Elle servira donc de relais entre les points de collecte des ordures et les décharges publiques. Plusieurs possibilités existent en ce sens. Nous suggérons celles ci-après :

##### **a) Le système de rendez-vous**

Ce système n'a besoin d'aucune infrastructure pour que l'opération de transfert ait lieu. Au contraire, il nécessite un simple rendez-vous entre les camions de collection primaire et ceux de transport pour les décharges. Soit l'un attend l'autre et vice versa. Aucun capital n'est investi dans une telle opération, sinon que la perte de temps qui pourrait en découler en cas de mauvais arrangement du timing.

##### **b) Le système de transfert fractionné**

Le transport des ordures n'est pas une opération, ni un travail de court terme. Il nécessite des investissements. Dans le système de transfert fractionné, il existe des passerelles entre les transports primaires et ceux pour la décharge. Dans ce cas si, il sera question d'aménager un espace très grand où les

camions de collecte viendront passer leurs ordures à ceux de transport pour les décharges. Pour que le transfert d'ordures d'un camion à un autre se réalise, il y sera question de bâtir une infrastructure très grande et de mettre à la disposition du site des moyens matériels et techniques nécessaires.

## **V-Le système de tri**

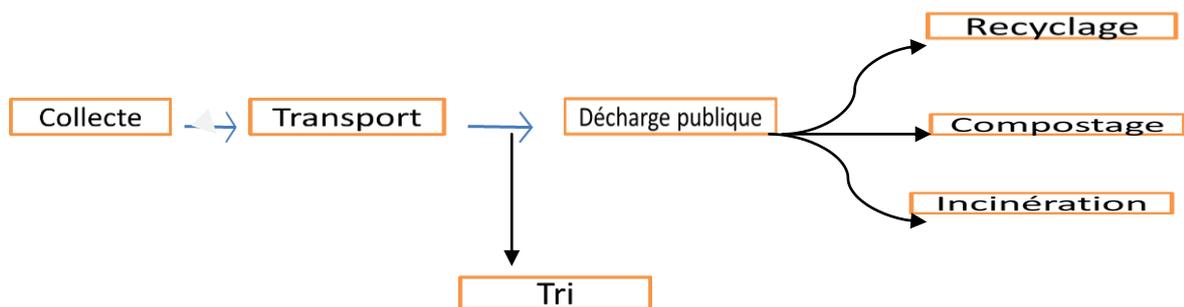
Le tri a pour fonction principale de transformer un flux de déchets hétérogènes et non directement valorisables en plusieurs fractions pouvant être soit valorisées directement, soit faire l'objet d'étapes de préparation complémentaire (affinage, broyage, fusion etc.) En vue de leur substitution à des matières premières vierges dans le processus industriel.

La séparation des ordures, déchets recyclables des autres composés, devrait se faire bien avant que les déchets ne se retrouvent à décharge publique et même dans les familles. Tous les déchets ne doivent pas se retrouver à la décharge publique, certains sont susceptibles de réutilisation. Et il faudrait les récupérer le maximum possible.

Du fait de leur composition très homogène, à cause du nombre d'emplois qualifiés et sous qualifiés que peuvent procurer des unités de tri d'ordures, il est plus qu'urgent que Conakry dispose de ses unités industrielles de tri d'ordures. Le tri est donc un préalable à la valorisation industrielle des ordures : recyclage (tout ne pouvant pas l'être), le compostage et puis les déchets ultimes. Le centre de tri pourrait être annexé au système de transfert.

## VI-Le traitement des ordures

Ici, on répond à la question : quand les ordures ont été collectées, où devraient –elles être mises ou que faudrait-il en faire ? D'une façon générale, le traitement des ordures inclut tout processus implémenté pour réduire les coûts de transport et les différents risques induits par les déchets. Il inclut le recyclage, le compostage et même l'incinération. Le schéma ci-dessous résume ces étapes.



Source : Auteur

### 6-1- Le recyclage

On appelle recyclage le processus qui permet de convertir les matériels issus des déchets en autres, utiles. Il consiste en la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neutre. Deux types de recyclages existent : celui en boucle fermée et celui en boucle ouverte.

Le recyclage pourrait être informel. La principale motivation de celui-là est pécuniaire. Celui formel est complexe. Dans ce dernier, la préoccupation est bien plus environnementale que financière.

Le modèle devant être pris en compte est celui du recyclage formel qui pourrait être implémenté soit par le gouvernement soit par le secteur privé ou même par le fruit d'un partenariat public-privé.

Les bénéfices du recyclage sont nombreux. Aujourd'hui, il représente un enjeu stratégique et industriel. Avec lui, les émissions de CO<sub>2</sub>, sont réduites comparées à celles des activités industrielles traditionnelles.

Le recyclage est tant que méthode de valorisation des déchets pourrait bien réussir en Guinée. Certains plastiques, emballages, caoutchoucs, verres pourraient bien être recyclés en Guinée. Ce choix stratégique créerait, pour des produits qui en seront issus, des sources de débouchés et l'extension des marchés en sus des créations d'emplois.

### **6-2-Le compostage**

Le compostage est un traitement biologique en milieu oxydant de matières premières fermentescibles. Il s'accompagne d'un engagement de chaleur qui porte la température à plus de 60°C, ce qui concourt à leur hygiénisation. Il concerne les déchets verts, les boues d'épuration, les déchets agro-alimentaires, les effluents d'élevage. Le compostage pourrait être considéré comme une forme de recyclage s'il existe pour le produit final un marché. Il pourrait, au contraire, être vu comme un simple traitement si le but du compostage est de réduire la pollution de la décharge.

Du fait de la composition de nos ordures, le compostage pourrait aussi bien réussir en Guinée. Le compost pourrait être vendu et autour de lui se créerait un marché avec ses externalités positives.

### **6-3- L'incinération**

Le coût des énergies combustibles fossiles est élevé. Il le sera aussi, du fait du rendement d'échelle décroissant propres à ces ressources et des demandes qui croîtront au fil des années. L'usage de ces énergies n'est pas sans externalités négatives. Celles-là sont souvent grandes et ne doivent être ignorées en cette ère où les Etats font de la lutte contre le réchauffement climatique le fer de lance de leurs politiques s'inscrivant dans la dynamique du développement durable.

Aujourd'hui, à travers les déchets, ceux-là que nous produisons et nous encombrons, nous pouvons produire de l'énergie. Les déchets, lors de l'incinération produisent de la chaleur résiduelle pouvant être récupérée et convertie en énergie. Assez d'entreprises dans les pays développés sont

spécialisées dans la conversion des déchets en énergie. A partir des déchets, il est possible que l'on produise du biogaz pour des fins ménagères.

Avec la valorisation énergétique, l'incinération consiste à brûler les ordures ménagères dans les installations adaptées à leurs caractéristiques (composition, taux d'humidité) et à récupérer la chaleur dégagée pour la production de l'électricité. L'incinération pourrait être considérée comme un traitement mais aussi comme une récupération de ressource quand l'énergie issue de la brûlure est objet d'un usage économique. Elle permet la réduction d'un important volume de déchets.

Par ailleurs, la combustion doit être menée dans les conditions optimales, assortie d'un traitement performant des fumées et comprendre une valorisation performante de la vapeur générée. Par ailleurs, les paramètres de combustion et le niveau d'émissions doivent être régis par un cadre réglementaire rigoureux afin de minimiser l'impact environnemental et sanitaire des unités. Pour les principaux polluants : dioxine, oxydes de soufre et d'azote, poussières, etc., les valeurs limites doivent être fixées.

Les grandes villes du monde où leur unité d'incinération d'ordures, la ville de Conakry pourrait aussi avoir la sienne.

Tableau N°1 : Les avantages des différentes méthodes de traitement des ordures.

	<b>Compostage</b>	<b>Recyclage</b>	<b>Incineration</b>
<b>% de réduction du volume des ordures (toutes choses étant égales par ailleurs)</b>	Moyennement important	Important	Très important
<b>Catégories de déchets concernées</b>	-Déchets verts -Boues d'épuration -Déchets agro-alimentaires -Effluents d'élevage	-Plastiques /Emballages -Verres/métaux -Bouteilles -Déchets industriels	Déchets non compostés et recyclables
<b>Contraintes légales</b>	-Norme du secteur	-Norme du secteur	-Norme du secteur Paramètres de combustion - Niveau d'émission -Valeur limite pour les polluants principaux

Source : Auteur.

## VII-Les réformes à mener

Quand on parle de réforme dans ce pays, les décideurs publics pensent qu'il faut tout juste faire lire des décrets et que tout, comme par magie, changerait à leur suite. Le dirigeant politique, mû par cette conviction, se détache de toute réalité et montre à chaque fois sa méconnaissance de certaines réalités dont ni les avis de ses sempiternels conseillers plus soucieux de leurs émoluments que de servir celui qui les a portés sa confiance, ni les rapports techniques de ses ministres nommés à l'aune de la servilité qu'à celle de leurs compétences n'en évoquent en vue de permettre une prise de décision éclairée par le dirigeant que tous clament nuits et jours servir de leur cœur. L'exécutif guinéen fait tomber ses décrets sans que ceux-là ne changent grand-chose aux conditions des populations.

La Guinée a besoin des réformes, car est malade de ses institutions trop rigides dont les acteurs se font marcher sur les pieds à dessein en vue de juger sur leurs épaules l'exécutif. Le secteur des déchets en a aussi besoin, des réformes, de vraies.

### 7-1) De la législation

Ainsi, le législateur guinéen, doit réviser les législations guinéennes réglementant le secteur des déchets. Il doit avoir une vue plus large sur les différents types de déchets :

- Les déchets solides, ceux-là qui nous préoccupent le plus de nos jours doivent bénéficier d'une législation à la fois innovante qu'ambitieuse. Ces législations doivent porter sur les emballages, les plastiques, les caoutchoucs, les pneus, les démolitions de construction, etc., de leur phase de collecte jusqu'à la valorisation. Par ailleurs, les pouvoirs, rôles et missions de différents acteurs doivent être définis.
- Les déchets liquides. Il s'agit des huiles usées de moteur et les glycols. La nouvelle législation doit aussi les concerner.
- Les déchets semi-solides. Il s'agit là des boues de dépollution. Il faut aussi que la nouvelle loi les prenne aussi en compte.
- Les déchets biomédicaux. Les déchets hospitaliers sont à risque différent. Certains sont à grand risque, il s'agit de ceux provenant des blocs opératoires, des laboratoires, des services de dialyse et des centres

d'imagerie. D'autres par contre sont assimilables à ceux domestiques, je veux parler des bandes de pansements, des compresses et des services de soins primaires. Les déchets hospitaliers sont aujourd'hui assimilés aux autres et en dépit du caractère dangereux de certains d'eux. Cela ne doit pas continuer, il faut une législation qui définit et réglemente les méthodes de collecte de ces déchets et aussi leurs traitements. Dans nombre de pays, les législations obligent les médecins à user des poubelles de couleurs différentes en vue d'y mettre les déchets aux typologies et risques différents. Les législations, dans ces pays, définissent aussi les méthodes de transport de ces ordures et leurs méthodes de traitement. Dans nombre de cas, les déchets hospitaliers à risque sont hygiénisés. Les centres d'hygiénisation sont même internes aux hôpitaux.

## 7-2) La privatisation

Les problèmes de salubrité dans la ville de Conakry, ne datent pas d'aujourd'hui. Peut-être qu'aujourd'hui plus qu'hier, Conakry est plus que jamais sale. L'expérience guinéenne bien que mitigée mérite d'être évoquée. De 1985 à 1987, de 1987 à 1992, 1996 et les années qui suivirent, Conakry connut plusieurs expériences. De 1985 à 1987, la pré-collecte et la collecte furent centralisées au niveau des cinq communes de Conakry. Vers 1987, la décentralisation de l'Unité de Pilotage des Services Urbains (UPSU) intervint. Les mesures adoptées furent alors : le renouvellement de l'équipement (fourniture de 140 conteneurs de 7 m<sup>3</sup>, une pelle chargeuse, un bulldozer et élévateur, la fourniture d'une quarantaine de véhicules), la fourniture d'un budget de 1,1 milliard GNF financé par la BND et l'IDA<sup>2</sup>. En 1996, le Programme Transitoire de Gestion des Déchets (PTGD) fut mis en place. Les résultats de ce dernier loin d'être piètres ne permirent pas de prescrire le problème de façon pérenne.

---

<sup>2</sup> Les charges salariales étaient supportées par les communes. Les résultats de cette décentralisation furent bien mitigés : 20 % des ordures produites étaient ramassées par jour. La capacité de transfert n'était que de 120 tonnes / jour contre la production de 600 tonnes par jour. Les explications possibles à cela sont : le manque d'entretien des équipements, le retrait de l'IDA du financement à cause de l'absence de transparence dans le secteur.

En Guinée, les solutions pérennes ne sont prescrites à nos problèmes, nous chérissons assez le très court terme. Manquons-nous de courage en Guinée ?

Il ressort de ce qui précède que la gestion des ordures, celle efficace et durable, sous-entend de définir des stratégies et des moyens techniques, humains, financiers, etc., pour les implémenter et assurer le suivi et l'évaluation des différentes politiques.

Nettoyer Conakry, lui rendre propre, ne serait-ce que pour un jour ; demande et exige des moyens qui soient grands. Lui rendre, ville propre et lui maintenir propre ; exige des surcroûts de moyens. Il faut savoir les définir sinon, tout dévient utopie et amateurisme.

La gestion du secteur des déchets et ordures exige des moyens dont le gouvernorat de la ville de Conakry ne saurait mobiliser à lui seul. Et cette contrainte est à prendre en considération. Elle exige aussi des moyens techniques dont le secteur public, manquant de transparence ne peut receler. Elle exige des politiques cohérentes et d'un management efficace dont les entreprises publiques ne peuvent implémenter. En sus de ces réalités indéniables, elle demande aussi des coordinations et synergie entre acteurs. Ce qui veut dire qu'une entreprise, fût-elle experte, ne saurait réussir à elle seule à rendre propre un quartier à fortiori un gouvernorat. Ces contraintes diverses révèlent que la gestion du secteur doit se faire avec méthode et stratégie pour réduire les différents coûts liés à l'existence même des déchets et ordures.

Etant donné ces réalités et contraintes à ne pas éluder, il faut :

1) Privatiser le secteur de gestion des ordures de la ville de Conakry.

L'idée des appels d'offre surgit et aussi celle des critères de sélection des entreprises soumissionnaires. C'est pour cela qu'il faut dans ces appels d'offre :

- a) Insister sur l'expérience pionnière des soumissionnaires,
- b) Insister sur leurs moyens logistiques,
- c) Exiger d'elles, un document (de quelques pages) décrivant leurs moyens et politiques à employer,

- d) Se garder de confier la gestion des ordures de tout le gouvernorat de Conakry à une seule entreprise, fût-elle experte. Il faudrait qu'il soit fait de sorte que chaque commune soit gérée par une entité différente<sup>3</sup>.

La privatisation du secteur serait un surcroît de bien, car permettrait au gouvernorat de bénéficier de plus d'aides et de subventions étrangères. Elle favoriserait la transparence dans le secteur, ce qui favoriserait par la même occasion les possibilités de transfert de technologies, de capitaux et des connaissances. Et la gestion des ordures deviendrait plus efficace et durable.

- 2) Mobiliser les acteurs et moyens pour la construction des unités industrielles de traitement des ordures.

Avoir une décharge publique grande, à la périphérie de la ville est une bonne idée. Mais limiter tous les moyens de gestion des ordures à cela, serait d'une grave erreur. Les décharges finissent par être saturées au fil des années et causer des externalités négatives très grandes. C'est bien pour cela que les pays, pionniers en matière de gestion des ordures ont construit des unités de traitement en vue de réduire la quantité des déchets dans les décharges ultimes, de rendre ces mêmes décharges viables, de créer des emplois, de la valeur ajoutée. Il faut donc des usines de recyclage, de compostage et d'incinération. Leurs bienfaits ne sont plus à prouver.

### **7-3) De la fiscalité**

Partout dans le monde, l'enlèvement des ordures est soumis à un régime fiscal spécial. Une taxe ou souvent une redevance est payée pour l'enlèvement des ordures ménagères. Cela permet aux municipalités de lever les ressources utiles à la salubrité de leurs communes.

Ici, en Guinée parler de taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pourrait susciter lire de nos populations. Certains pensent que les populations guinéennes, plus pauvres qu'elles ne l'ont été, ne peuvent plus supporter un tel effort. L'augmentation de 2 points de pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée a suffisamment suscité des commentaires.

---

<sup>3</sup> Ainsi, chaque année, le prix de l'entreprise de gestion d'ordures la plus performante, serait remis à une d'elles. Cette concurrence entre entreprises, les obligerait à définir leurs responsabilités sociales et à intégrer à leurs objectifs, les intérêts des différentes parties prenantes .

Bien que les Guinéens soient pauvres, et les habitants de Conakry aussi, je pense que les ménages doivent payer des taxes pour l'enlèvement des ordures ménagères. Comment celle-là sera-t-elle perçue étant donné que le contrat de bail n'existe presque pas en Guinée ? Comment les communes vont-elles la lever ?

Les communes ont besoin de sources de revenus supplémentaires pour contribuer à l'effort de salubrité de leurs villes, mais aussi pour éduquer les populations dont les habitudes vis-à-vis des déchets ont été très pointées du doigt ces derniers temps. En espérant que le secteur des ordures sera privatisé, je suggère à l'Etat de subventionner une quantité d'ordures bien déterminée par ménage (tonnage moyen par ménage), dépasser ce seuil que les familles soient soumises à des taxes que je veux progressive. Cela permettra à chaque famille de contribuer à l'effort de salubrité et aussi à minimiser ses ordures ; à faire le tri nécessaire de celles non recyclables et celles recyclables. Pour mettre en vigueur cette pratique, les véhicules de ramassage devront avoir des systèmes de pesée embarquée.

Les Guinéens sont tellement dégourdis qu'ils savent contourner les mesures coercitives les plus habiles que ce soient. Et, ceux qui auront des excédents d'ordures pourraient, comme cela se fait aujourd'hui, les jeter dans les rues, les canaux d'évacuation. Il faudrait aussi d'autres mesures qui condamnent de telles pratiques par des sanctions sévères : amendes conséquentes et peines d'emprisonnement.

Quant aux commerçants dont les sachets et emballages sont non biodégradables, il faut les assujettir à d'autres taxes de sorte à les pousser à adopter des emballages de produits dégradables.

L'autre chose est qu'il faut permettre à nos communes de lever de l'impôt. La déconcentration à la guinéenne est un mirage, tout est encore centraliser, les communes sont des coquilles vides ; sans véritable pouvoir et sans véritables ressources. Cela doit être revu si nous voulons que nos communes jouent un rôle efficace dans la salubrité de leur ville.

#### **7-4) De l'éducation écologique**

Les Guinéens ne reçoivent pas d'éducation écologique, assez ne savent pas l'importance de la salubrité sur leur santé et bien-être. Les campagnes de

sensibilisation souvent menées par les différents acteurs de la société civile, du gouvernement sont éparses et factuelles. Les spots publicitaires souvent commandés par telle institution ne servent que de moyen de quête de légitimité, et ont des portées limitées quant à l'éducation des populations. L'incivisme écologique que nous déplorons en Guinée ne pourra être solutionné que le moyen de l'éducation, il faut donc qu'un centre d'éducation écologique soit créé en vue de promouvoir l'éco-citoyenneté. Un tel centre doit définir et organiser des activités de sensibilisation, de formation des citoyens aux approches de tri sélectif et aussi à l'importance du changement de comportement vis-à-vis de la production et gestion des ordures. L'objectif est d'inculquer à long terme aux producteurs de déchets le concept de responsabilité élargie, de faire assumer à chacun sa responsabilité citoyenne.

## Conclusion

- 1) Le management des ordures est une approche holistique et un processus qui suppose que les différentes étapes de la chaîne de valeur des ordures soient efficaces. Aujourd'hui, aucune des étapes ne se porte bien. Celle de collecte est inefficace, le transport aussi. Le traitement quant à lui est inexistant.
- 2) La gestion des ordures et déchets requiert trois grands acteurs : l'Etat et les collectivités, les citoyens et entreprises productrices d'ordures, et les entreprises de collecte, de transport et le traitement des ordures. L'Etat guinéen ne dispose pas d'un cadre réglementaire incitatif et efficace tenant en compte les différentes natures d'ordures. La population guinéenne n'a pas un grand sens du civisme et du bien collectif. Les entreprises devant former avec les deux premiers un triptyque sont absentes. D'où le manque de coordination des acteurs et de synergie dans le secteur de gestion des ordures.
- 3) Tout ne peut être recyclé, composté, incinéré ; le déchet ultime existera, subsistera et cela est inévitable. Toutefois, il faut le réduire, tel est l'un des desseins de ce travail.
- 4) Le traitement des ordures (recyclage, compostage, incinération) permettra de réduire le volume des ordures présentes à la décharge publique et de faire de la Guinée, une fois les différentes unités installées et opérationnalisées, un modèle de gestion efficace des ordures.
- 5) Le management des déchets est d'une importance capitale car en ces années de lutte contre le réchauffement climatique, notre pays doit se donner les moyens et ressources afin de protéger l'environnement dans lequel vivent ses populations, la faune très affectée, les mers agressées et déguisées en décharges sociales et à l'avenant de préserver la santé de ses populations.
- 6) La mise en place d'une nouvelle méthodologie de management des ordures permettra de contribuer à la création des milliers d'emplois, à l'importation de nouvelles connaissances et de technologies.
- 7) La mise en place d'une nouvelle approche de management des ordures contribuera à la redynamisation du tissu industriel guinéen à la création de plus de valeur.

## Bibliographie

- 1) Grodziska- Jurczak M., 2003, " The relation between education, Knowledge and action for better waste management in Poland ", Waste management & Research Vol 21, N°1, pp.18.
- 2) Keser C.,2000," Le financement des biens publics par contributions volontaires : une évaluation à l'aide de l'économie comportementale", Série Scientifique CIRANO.
- 3) Wertz K.L. ,1976," Economic Factors Influencing Households's Production of Refuse", Journal of Environmental Economics and Management , 2, pp.263-272.
- 4) UNITAR, 2013, " Guidelines for national waste management strategies ", moving from challenges to opportunities .
- 5) ISWA,2015," Global waste management outlook".
- 6) UNEP, 2005, " Solid Waste management ", Vol 1.
- 7) UNWEP,1996," Community- Base Waste Management ', Problems and Solutions , A survey of the literature , Working document 2.